

RÉSUMÉ DE LA DÉCLARATION DU COMITÉ CONSULTATIF NATIONAL DE L'IMMUNISATION (CCNI) DU 10 JANVIER 2025 :

Directives sur l'utilisation des vaccins contre la COVID-19 pour la période allant de 2025 à l'été 2026



PROMOUVOIR ET PROTÉGER LA SANTÉ DES CANADIENS GRÂCE AU LEADERSHIP, AUX PARTENARIATS, À L'INNOVATION ET AUX INTERVENTIONS EN MATIÈRE DE SANTÉ PUBLIQUE

– Agence de la santé publique du Canada

Also available in English under the title:

Guidance on the use of COVID-19 vaccines for 2025 to summer 2026

Les informations contenues dans cette publication ou ce produit peuvent être reproduites, en tout ou en partie, et par tout moyen, à des fins personnelles ou publiques non commerciales, sans frais ni autorisation supplémentaire, sauf indication contraire. La reproduction et la distribution commerciales sont interdites, sauf avec l'autorisation écrite de l'Agence de la santé publique du Canada. Pour obtenir la permission de reproduire tout contenu appartenant au gouvernement du Canada à des fins commerciales, veuillez contacter pubsadmin@hc-sc.gc.ca

Pour obtenir plus d'informations, veuillez communiquer avec :

Agence de la santé publique du Canada
Indice de l'adresse 0900C2
Ottawa (Ontario) K1A 0K9
Tél. : 613-957-2991
Sans frais : 1-866-225-0709
Télééc. : 613-941-5366
ATS : 1-800-465-7735
Courriel : publications-publications@hc-sc.gc.ca

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de la Santé, 2025

Date de publication : 10 janvier 2025

La présente publication peut être reproduite sans autorisation pour usage personnel ou interne seulement, dans la mesure où la source est indiquée en entier.

Cat.: HP40-376/2025-1F-PDF ISBN: 978-0-660-74985-3 Pub.: 240719

Aperçu

Le 10 janvier 2025, l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) a publié les recommandations du Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI) sur l'utilisation du vaccin contre la COVID-19 pour 2025 jusqu'à l'été 2026. Ces recommandations sont basées sur les données probantes actuelles et l'avis d'experts du CCNI.

Après un examen approfondi des données probantes, le CCNI formule les recommandations suivantes, qui s'appliquent à toute l'année 2025 jusqu'à l'été 2026 :

- **Le CCNI recommande le vaccin contre la COVID-19 aux personnes déjà vaccinées et aux personnes non vaccinées présentant un risque accru d'infection par le SRAS-CoV-2 ou de maladie grave de la COVID-19 aux personnes suivantes :**
 - **Tous les adultes de 65 ans et plus**
 - **Les personnes âgées de 6 mois et plus qui répondent à l'un des critères suivants :**
 - **Les résidents de foyers de soins de longue durée ou d'autres milieux de vie collectifs**
 - **Les personnes ayant des problèmes de santé sous-jacents qui les exposent à un risque plus élevé de maladie grave liée à la COVID-19, y compris les enfants ayant des besoins de santé complexes**
 - **Les femmes enceintes et les personnes enceintes**
 - **Les personnes provenant des communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits ou y vivant**
 - **Les membres de communautés racisées et d'autres communautés en quête d'équité**
 - **Travailleurs de la santé et autres fournisseurs de soins dans les établissements et les milieux communautaires**
- **Le CCNI recommande que toutes les autres personnes (âgées de 6 mois et plus), vaccinées ou non, qui ne présentent pas de risque accru d'infection par le SRAS-CoV-2 ou de maladie grave de la COVID-19 (c'est-à-dire qui ne figurent pas dans la liste ci-dessus), puissent recevoir le vaccin contre la COVID-19.**

Pour les personnes déjà vaccinées, il est recommandé de ne recevoir qu'une seule dose par année. Toutefois, il est recommandé à certaines populations de recevoir

également une deuxième dose annuelle afin d'atténuer la diminution de la protection conférée par les vaccins contre la COVID-19.

- **Les personnes suivantes, qui ont déjà été vaccinées et qui présentent un risque accru de maladie grave de la COVID-19, devraient recevoir une deuxième dose de vaccin contre la COVID-19 par année :**
 - **Adultes de 80 ans et plus**
 - **Les résidents de foyers de soins de longue durée ou d'autres milieux de vie collectifs**
 - **Les personnes âgées de 6 mois et plus qui sont modérément à sévèrement immunodéprimées (en raison d'une affection sous-jacente ou d'un traitement)**

- **Les adultes âgés de 65 à 79 ans déjà vaccinés qui présentent un risque accru de maladie grave de la COVID-19 peuvent recevoir une deuxième dose de vaccin contre la COVID-19 par année.**

Pour la déclaration complète, veuillez consulter les [Directives sur l'utilisation des vaccins contre la COVID-19 de 2025 à l'été 2026.](#)

Ce qu'il faut savoir

- La COVID-19 est une infection respiratoire causée par le virus SRAS-CoV-2 qui demeure un problème de santé publique en raison de son potentiel à provoquer des maladies allant de symptômes bénins à des conséquences graves, y compris l'hospitalisation et le décès.
- Certains groupes, comme les personnes âgées et les personnes souffrant de maladies chroniques, sont plus exposés aux maladies graves, ce qui souligne la nécessité d'avoir des mesures préventives, comme la vaccination contre la COVID-19.
- Contrairement à la grippe, le SRAS-CoV-2 circule toute l'année, sans que l'activité de la maladie ne se manifeste clairement. Toutefois, depuis 2022, l'activité de la COVID-19 a toujours été plus élevée de la fin de l'été au début du mois de janvier, ce qui coïncide avec la saison des virus respiratoires de l'automne et de l'hiver.
- Le CCNI a fourni ces recommandations pour 2025 et jusqu'à l'été 2026. Le CCNI fournira d'autres recommandations actualisées si nécessaire. Il est trop tôt pour déterminer la stratégie de vaccination optimale à long terme pour les vaccins contre la COVID-19 dans les différents groupes d'âge et autres groupes à risque.
- À partir de 2025, la responsabilité de financer l'achat des vaccins contre la COVID-19 passera du gouvernement fédéral aux provinces et territoires. Ils détermineront l'admissibilité au vaccin et le moment optimal pour la vaccination en tenant compte de facteurs comme la disponibilité des vaccins mis à jour, le moment de la vaccination contre la grippe et les tendances de la maladie de la COVID-19 dans leur juridiction.
- L'intervalle minimal entre les doses de vaccin contre la COVID-19 est de 3 mois pour les personnes déjà vaccinées. Pour déterminer le meilleur moment pour se faire vacciner, les personnes peuvent prendre en compte des facteurs comme le temps écoulé depuis leur dernière dose ou une infection par le SRAS-CoV-2 confirmée par un test, le niveau de circulation du virus dans la communauté et les événements à venir, comme les voyages, les interventions médicales majeures ou les grands rassemblements.
- Les personnes qui n'ont jamais reçu le vaccin contre la COVID-19 peuvent commencer la vaccination à tout moment, car le SRAS-CoV-2 circule tout au long de l'année.

- Les vaccins contre la COVID-19 les plus récents doivent être utilisés pour l'administration de la dose annuelle aux personnes déjà vaccinées et aux personnes non vaccinées.
- Certains groupes à risque spécifiques sont recommandés de recevoir deux doses par année en raison du risque de maladie grave chez ces personnes, de la durée de la protection du vaccin contre la COVID-19 et de la circulation du SRAS-CoV-2 tout au long de l'année.
- Les personnes non vaccinées ou déjà vaccinées qui ne présentent pas de contre-indications peuvent recevoir un vaccin contre la COVID-19 à sous-unité ARNm ou protéique, en fonction de leur âge et de la disponibilité des vaccins.
- Comme les souches de COVID-19 continuent d'évoluer, les autorités de santé pourraient autoriser des mises à jour des vaccins en 2025 et au-delà afin qu'ils soient plus étroitement liés aux nouvelles souches qui circulent dans la population. Même si les vaccins mis à jour offrent une meilleure protection, les vaccins actuels offrent encore un certain niveau de protection contre ces nouvelles souches.
- Conformément aux recommandations précédentes, les vaccins contre la COVID-19 peuvent être administrés simultanément (c'est-à-dire le même jour) ou à tout moment avant ou après les vaccins autres que ceux contre la COVID-19 (y compris les vaccins vivants et non vivants). Le CCNI continuera à suivre l'évolution des données et mettra à jour les recommandations si nécessaire.

Pour recevoir des renseignements sur les mises à jour du GCI et les nouvelles recommandations, déclarations et revues de la littérature du CCNI, veuillez vous [inscrire](#) à notre liste de diffusion des publications.

Citations

« Les dernières recommandations du CCNI visent à garantir que la population canadienne continue à bénéficier de la protection offerte par les vaccins contre la COVID-19, en particulier les personnes qui présentent un risque plus élevé de conséquences graves. En fournissant des recommandations pour la vaccination contre la COVID-19 de 2025 jusqu'à l'été 2026, le CCNI vise à aider les provinces et les territoires à planifier les programmes de vaccination contre la COVID-19. Le CCNI reste déterminé à suivre l'évolution des données sur les vaccins contre le SRAS-CoV-2 et la COVID-19 et fournira des recommandations actualisées si nécessaire. »

- D^{re} Robyn Harrison, présidente du CCNI

« Je remercie le CCNI pour ses efforts constants en vue de fournir des conseils opportuns pour soutenir les programmes de vaccination contre la COVID-19 dans tout le Canada. La vaccination reste la pierre angulaire de notre réponse à la COVID-19, en particulier pour protéger les personnes les plus exposées au risque de maladie grave, notamment les personnes âgées et les personnes souffrant d'affections sous-jacentes. Les recommandations jusqu'à l'été 2026 aideront les provinces et les territoires à utiliser au mieux le vaccin contre la COVID-19 alors que nous nous adaptons à la circulation continue du virus SRAS-CoV-2. »

- D^{re} Theresa Tam, administratrice en chef de la santé publique